

MÉMOIRE

Projet de ligne à 735kV de la
Chamouchouane – Bout-de-l'Île,
du Saguenay – Lac-St-Jean à
Montréal

2014-11-19

Table des matières

<i>Sommaire.....</i>	<i>3</i>
<i>Dans le passé.....</i>	<i>4</i>
<i>Tracé retenu Chamouchouane – BDI.....</i>	<i>5</i>
<i>Tracé retenu Lachenaie.....</i>	<i>6</i>
<i>Traversée de la Rivière des Prairies.....</i>	<i>7</i>
<i>Ligne 315kV.....</i>	<i>7</i>
<i>Exposition aux champs électriques et magnétiques.....</i>	<i>8</i>
<i>Pollution sonore.....</i>	<i>9</i>
<i>Outardes.....</i>	<i>9</i>
<i>Dépréciation des résidences.....</i>	<i>10</i>
<i>Détérioration du paysage.....</i>	<i>11</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>13</i>

Sommaire

Je me présente, Sylvie Fourier, je tiens à préciser que je représente plus de 160 citoyens et citoyennes demeurant sur l'avenue des Grands-Prés et ses alentours à Lachenaie, Terrebonne. Je fais également partie de l'organisme Citoyens Sous Haute Pression et j'appuie toutes leurs démarches.

Comme plusieurs personnes ou organismes travaillent sur le projet dans son ensemble, je vais plutôt concentrer mon mémoire sur Lachenaie. Le but de ce mémoire est de vous convaincre Messieurs Dames du BAPE et de la MRC des Moulins des préjudices qui nous affecteront si Hydro-Québec persiste à installer ses lignes 735kV et 315kV selon le tracé retenu.

Ces préjudices sont l'exposition aux champs électriques et magnétiques, la pollution sonore, la perte de jouissance, l'impact sur le territoire agricole protégé et la détérioration du paysage. Finalement, nous nous interrogeons également sur l'impact des deux milliers d'outardes qui arrivent au printemps et repartent à l'automne.

Dans le passé

J'aimerais, dans un premier temps, vous souligner qu'on a recommencé à parler de ce projet en 2008-2009 dans les bureaux d'Hydro-Québec. Je dis bien recommencé car ce projet a déjà été sur la table dans les années 90 et avait été mis de côté. J'aimerais apporter à votre attention que le Québec n'a pas manqué d'électricité même si cette ligne 735kV n'a pas été installée. Nous devons nous poser la question, avons-nous, aujourd'hui, vraiment besoin de cette ligne? Je n'ai pas la raison pour laquelle le projet fût arrêté. Peut-être que la situation économique de cette époque justifiait l'arrêt de ce projet. Sommes-nous présentement dans une situation différente quand le gouvernement nous demande encore une fois de nous serrer la ceinture en venant continuellement piger dans nos poches. Avons-nous 1,3M\$ à dépenser pour une solution qui pourrait très bien être remplacée par une autre soit la compensation en série.

Tracé retenu Chamouchouane - BDI

Hydro-Québec mentionne que l'ajout de la ligne 735 kV contribue à solutionner les problèmes suivants :

- Entonnoir à Chamouchouane
- Poste du Bout-de-l'Île doit avoir sa propre ligne 735kV

La compensation en série amène techniquement une diminution de l'effet d'entonnoir (pièce B-0055 (page 13) déposée à la Régie de l'Énergie le 21 octobre 2014). En installant la compensation en série, le problème d'entonnoir est donc résolu.

Pour régler le problème d'avoir une ligne 735kV au Bout-de-l'Île; la déviation de la ligne 735kV – Jacques Cartier arrivant aujourd'hui à Duvernay est une solution. Hydro-Québec mentionne que la ligne serait déviée à partir de St-Roch L'Achigan sur une distance de 19km et arriverait au Bout-de-l'Île.

Parmi les quatre lignes qui sont présentement à Duvernay, Hydro-Québec a choisi de dévier la Jacques-Cartier vers le Bout-de-l'Île. Est-ce que chacune des quatre lignes a été analysée? De plus, pourquoi ne pas utiliser l'emprise actuelle qui relie déjà Duvernay au Bout-de-l'Île. Pourquoi, encore une fois, dépenser des millions pour reconstruire 19 km de tracé.

En ce qui concerne maintenant le poste Judith-Jasmin : ce poste est sorti d'une boîte à surprises en juillet dernier. J'ai l'impression qu'Hydro-Québec agit comme un enfant gâté et qu'il aimerait tout avoir. Hydro-Québec peut très bien ériger un poste 315kV comme celui du poste de Lachenaie et n'a pas besoin d'un nouveau poste qui doit recevoir une ligne 735kV.

En résumé, la ligne 735kV peut très bien être remplacée par la compensation série car l'effet d'entonnoir sera diminué à Chamouchouane et pour le Bout-de-l'Île, c'est de dévier une des quatre lignes de Duvernay mais à moindre coût.

Tracé retenu Lachenaie

Il y a deux ans, après la rencontre d'information, nous avons soumis un rapport à Hydro-Québec en leur proposant deux propositions de tracé : le premier consistant à passer la ligne par la zone commerciale et non près des résidences tandis que l'autre était de déplacer les lignes le plus éloignées des résidences. Par la suite, lors d'une rencontre à leurs bureaux, nous leur avons demandé s'ils avaient étudié nos propositions, ils nous ont répondu et je cite : quelles propositions? Ils ont peut-être regardé nos propositions mais analysées, jamais. Nos propositions ont été rejetées du revers de la main et je tenais à vous le mentionner.

La ligne 735kV serait installée à l'arrière de l'avenue des Grands-Prés à Lachenaie sur une distance de près de 3 km (Carte D, feuillet 2 de 2). J'aimerais attirer votre attention que cette carte n'est pas actuelle et porte confusion sur le nombre de propriétaires qui seront touchés. La carte date, selon moi, de 2009. Actuellement, il y a des résidences tout au long de l'avenue des Grands-Prés.

Le terrain à l'arrière est une zone agricole protégée. Dans le quartier où nous vivons, soit près de Montréal, rares sont les zones agricoles et habituellement elles sont protégées. Nous devrions préserver celles-ci et non laisser Hydro-Québec prendre une partie de cette terre. Je ne vous citerai pas les impacts d'une, non de deux lignes à haute tension sur les terres agricoles car vous avez, les gens du BAPE, de meilleures connaissances que moi puisque vous êtes des experts en environnement. Si Hydro-Québec prend une partie de cette terre, j'imagine que d'ici quelques années, cette terre agricole ne sera plus utilisée.

La ligne 735kV sera installée à plus ou moins 350 pieds de nos résidences à Lachenaie. L'autre ligne 315 kV sera installée près de la ligne 735kV.

Vous constaterez sur ce dessin, qu'il y a beaucoup d'espace, alors si notre proposition de passer par la zone commerciale n'est pas envisageable, alors pourquoi installer ces lignes si près du quartier résidentiel. Vous remarquerez également qu'un sentier récréatif passe tout près de la ligne, soit à moins de 50 pieds si je ne me trompe, de la ligne 735kV qui serait érigée. On y pratique la randonnée, le ski de fond, la raquette ainsi que la motoneige.

Le bruit de ces lignes fera en sorte que ce sentier ne sera plus utilisé par les gens de la communauté. Il n'y a aucun intérêt à faire une randonnée, faire du ski de fond, de la raquette quand il y a un bruit incessant provenant des lignes. Encore une fois, pourquoi ne pas construire la ligne plus loin dans le champ afin que les gens puissent continuer à utiliser ce sentier.

Traversée de la Rivière des Prairies

En plein milieu de la Rivière des Prairies, on y installera un pylône. Comment se fait-il qu'on donne le OK à ce concept avec toutes les répercussions que ceci peut engendrer sur la rivière. Encore une fois, je ne vous démontrerai pas les impacts que ce concept peut faire car vous avez de meilleures connaissances que moi sur ce sujet.

Ligne 315kV

La ligne 315kV qu'Hydro-Québec veut déplacer et réinstaller à côté de la ligne 735kV est une ligne qui est présentement dans le quartier des Fleurs à Lachenaie depuis près de 50 ans. Les résidences qui se sont greffées alentour de la ligne sont là depuis près de 30 ans et les gens qui ont fait le choix de s'établir près de cette ligne l'ont fait en toute connaissance de cause. Quant à nous, propriétaires des résidences de l'avenue des Grands-Prés, nous avons fait le choix de demeurer sur cette rue car il n'y avait pas de lignes à haute tension à l'arrière de nos résidences.

Lors de la première soirée d'information organisée par Hydro-Québec en 2012, j'ai posé la question à savoir pourquoi on voulait déplacer la ligne 315 kV, la réponse obtenue est, et je cite : 'nous avons eu une rencontre avec votre maire (Terrebonne) et on nous a dit : 'tant qu'à y être'. Bien, quant à nous, ce 'tant qu'à y être' ne tient pas la route. Bien entendu, Hydro-Québec n'a jamais voulu reprendre ces paroles par la suite mais celles-ci sont greffées dans ma mémoire.

Vous comprendrez, monsieur le président, que cette ligne 315kV peut très bien rester là où elle est. La ligne 315kV n'est pas relié au projet qui nous concerne et le coût qui y est rattaché (plusieurs millions de dollar) ne vaut pas le 'quant à y être'. De plus, la seule justification d'Hydro-Québec (tel que cité au BAPE du 10 novembre pm) et je cite : évite d'avoir deux corridors distincts de la Rivière des Prairies. Désolée mais cette justification de 25M\$ ne tient pas la route. Ce n'est pas la première fois que nous verrons plusieurs corridors de lignes à haute tension et qui ne seront pas côte à côte dans la province de Québec.

J'espère que le BAPE enquêtera sur la véritable raison qui incite Hydro-Québec à relocaliser cette ligne et qui touche certains élus municipaux et espérant également que le BAPE ne sera pas dupe.

Exposition aux champs électriques et magnétiques

Nos préoccupations portent principalement sur l'impact sur la santé liée à la présence et à la proximité de lignes de transport, par la création d'un champ magnétique permanent près des résidences.

Le niveau naturel ambiant des CM (champs magnétiques) se situe à environ 0,15 mT (micro teslas). L'intensité du CM varie en fonction de l'ampérage de la ligne et il s'atténue à mesure que l'on s'en éloigne. Le courant qui circule habituellement dans une ligne 735 kV peut aller jusqu'à 2000 ampères.

Une exposition chronique, soit sur une longue période, à des niveaux de CM (champs magnétiques) supérieurs à 0,4 mT a été signalée, dans certaines études, en lien avec une hypothèse d'un accroissement du risque de leucémie chez l'enfant. Ainsi, à la limite de l'emprise, soit à 40m de son centre, les CM seraient de 4,5 mT (micro teslas) selon une intensité de 2000 ampères. Pour retrouver le niveau naturel ambiant des CM (soit 0,15 mT), il faudrait se trouver à des distances respectives de 160 m de la limite de l'emprise.

Or, selon la réunion d'information tenue par Hydro-Québec, la distance entre la limite de l'emprise et la limite des terrains sera de 140 mètres. **Il faut donc penser que tous les résidents demeurant sur l'avenue des Grands-Prés ainsi que sur Croissant des Champs seraient exposés à une intensité de CM supérieure à celle du milieu ambiant.**

De plus, tel que présenté au BAPE le 11 novembre dernier par M. Denis Gauvin de l'Institut national de santé publique et entériné par l'ensemble des intervenants et directeurs de santé public, il s'avère et je cite : **par divers regroupements d'études, il y a observation d'un lien entre la présence de leucémie chez l'enfant et l'exposition aux champs magnétiques.**

Après ces dires, comment le BAPE peut donner son accord à Hydro-Québec d'installer ces lignes à haute tension si près de nos résidences?

Pollution sonore

Le bruit audible provenant d'une ligne à 735 kV, quant à lui, se situe généralement, par beau temps, **entre 30 dBA et 40 dBA**. Lorsque les conducteurs sont mouillés, l'impact sonore augmente considérablement: l'écart entre les deux situations météorologiques est de l'ordre de 15 dBA, mais il n'est pas rare qu'il atteigne 25 dBA.

Les résidents de toutes les propriétés situées à une distance de 100 m de la limite de l'emprise subiraient un impact sonore particulièrement pendant la nuit.

De plus, il faut rajouter le bruit audible de la 2^e ligne 315 kV qui est sûrement non négligeable et comme le vent dominant arrive plus souvent qu'autrement du nord-ouest dans le secteur, il y aura une nette augmentation du bruit provenant des lignes.

Le bruit ainsi que l'incertitude en général quant aux champs magnétiques feront en sorte que bien des résidents ne profiteront plus à 100% de leur cour arrière.

Outardes

On me questionne sur l'impact qu'aura l'installation des lignes à haute tension sur les outardes. En effet, au printemps et à l'automne, le champ sert de 'halte' aux outardes. On y dénombre pas loin de deux milliers d'outardes chaque année.

Est-ce qu'Hydro-Québec a tenu compte des impacts sur les outardes dans notre secteur?

Dépréciation des résidences

Certaines études ont démontrées, qu'aux abords d'une ligne, une dévaluation des résidences pouvait aller jusqu'à 15%.

Je vous expose deux faits réels :

- un voisin a vendu sa propriété en juillet dernier et n'avait pas avisé le futur propriétaire qu'il y avait possibilité que deux lignes à haute tension arriveraient à l'arrière de nos résidences. Après la vente, comme il voulait avoir l'esprit tranquille, il en a parlé au futur propriétaire. Il a été obligé de descendre son prix de vente.
- un nouveau propriétaire arrivé en début d'année sur l'avenue des Grands-Prés a acheté sa résidence sans savoir qu'Hydro-Québec voulait installer des lignes à haute tension à l'arrière de sa résidence. Résultat : comme l'information n'a pas été mentionnée dans les documents, il a entrepris des démarches auprès du vendeur.

Ensuite, Hydro-Québec nous mentionne qu'il n'y a pas d'incidence sur la valeur de nos résidences.

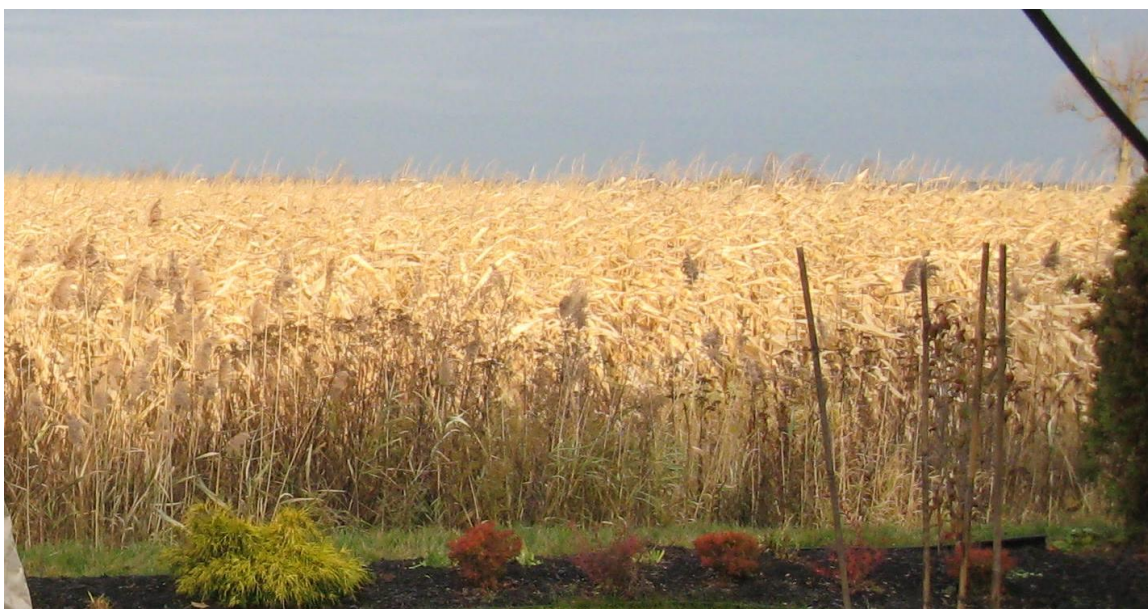
Monsieur le président, est-ce que les résidents touchés auront une compensation quant à la perte de valeur de leur propriété?

Détérioration du paysage

Les lignes électriques à haute tension dans le paysage québécois n'est pas ce qui a de plus beau visuellement. Ces infrastructures sont considérées comme des nuisances dans le paysage puisqu'ils atténuent et dégradent substantiellement le milieu de villégiature dans laquelle la population demeure.

L'arrivée d'une ligne à 735 kV en plus d'une ligne 315 kV détériorera considérablement le paysage.

Voici quelques photos qui montrent le paysage que tous les citoyens et citoyennes de l'avenue des Grands-Prés et ses alentours peuvent admirer.





Imaginer maintenant deux lignes à haute tension dans ce paysage.

Conclusion

Comme conclusion, j'aimerais qu'un seul instant que vous vous mettiez à notre place, c'est-à-dire que vous êtes propriétaire d'une maison sur l'avenue des Grands-Prés et avec toutes les préoccupations que je vous ai citées plus tôt en ce qui a trait à la ligne 735kV, la ligne 315kV, l'exposition des champs électriques et magnétiques, le bruit sonore sans oublier la détérioration du paysage, vous Messieurs Dames d'Hydro-Québec, du BAPE et des diverses MRC et Ministères, levez-la main ceux et celles qui accepteraient ses lignes à haute tension à l'arrière de leur résidence.

Monsieur le président, Messieurs Dames du BAPE, vous avez maintenant le pouvoir et le privilège de faire changer les choses en apportant des recommandations au Ministre pour minimiser les impacts écologique, social et économique.

Fin du document